



Petite Chronologie :

- 1984 : création activité MPT « Les Campelières »
- 2002 : création de Piste d'Azur
- 2004 : installation de Piste d'Azur sur le Pays de Grasse
- 2008 : rapport d'orientation évoquant les questions de gouvernances (objectif 2011)
- 2009 -2010 : Formation Master ESS orientée sur le thème transformation en SCIC
- 2013 : DLA dans le cadre du CLDESS (financée par le Pays de Grasse) + 1ere reunion d'information et création du comité de pilotage chargé de la rédaction des statuts
- 2014 : Pays de Grasse valide le principe de l'entrée au capital
- 2015 : réunion d'information pour présenter les résultats du comité de pilotage + AG de transformation
- 2016 : Transformation en SCIC





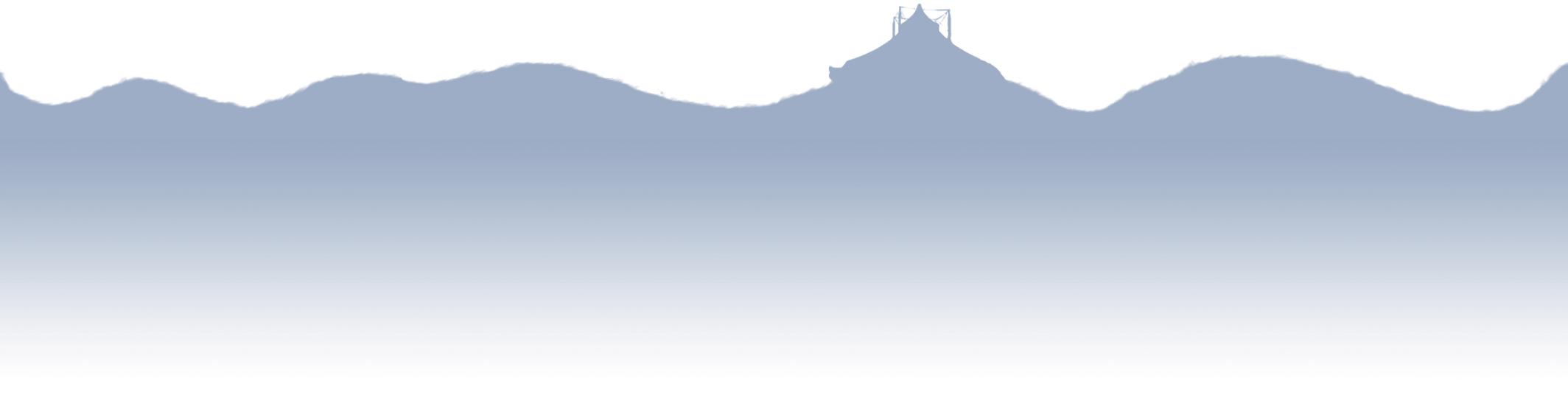
Orientations 2008 :

Un fonctionnement re-dynamisé:

Comme toute entreprise de l'économie sociale, Piste d'Azur veillera à respecter

- la liberté d'adhésion
- la non-lucrativité individuelle,
- la gestion démocratique,
- L'utilité collective ou sociale du projet,
- la mixité des ressources.

Comme intervenant dans le champ de l'éducation populaire, Piste d'Azur veillera à la mixité du public touché, au strict respect de la laïcité et au respect d'une éducation citoyenne.





Orientations 2008 :

La mise en œuvre de ce projet nécessitera une évolution des modes de fonctionnement et de décision. Elle devra s'appuyer sur un organe de prise de décisions fort, alimenté par une participation très active des différents acteurs de Piste d'Azur: adhérents, professionnels, partenaires, intervenants et usagers.

Des Pôles d'action et de décision seront ainsi créés. Ils seront au nombre de 4.

Un Pôle Institutionnel chargé d'animer la vie institutionnelle et démocratique au sein de Piste d'Azur.

Un pôle gestion (finances, administration, ressources humaines) chargé de toutes les questions d'intendance.

Un pôle technique chargé du suivi de tout le matériel et du site.

Un pôle communication chargé de médiatiser l'action de Piste d'Azur et de la circulation des informations en interne.



ORGANISATION DES INSTANCES :

Assemblée Générale : 30 Sociétaires

6 catégories de sociétaires :

- Salariés,
- Bénéficiaires personnes physiques,
- Bénéficiaires personnes morales
- Collectivités,
- Partenaires personnes physiques,
- Partenaires personnes morales.

4 collèges :

- Salariés,
- Bénéficiaires,
- Collectivités,
- Partenaires.

1 CA : 9 membres et 8 suppléants

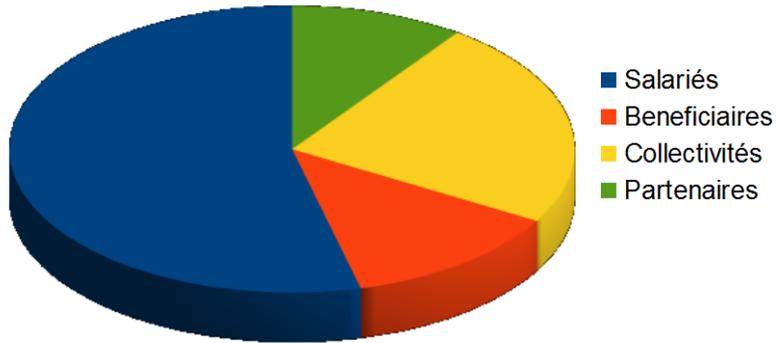
4 réunions par an : nomme le président parmi ses membres.

1 président-(directeur)

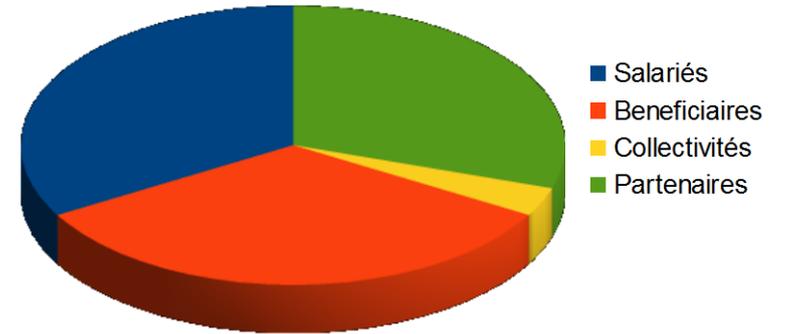


SOCIÉTARIAT

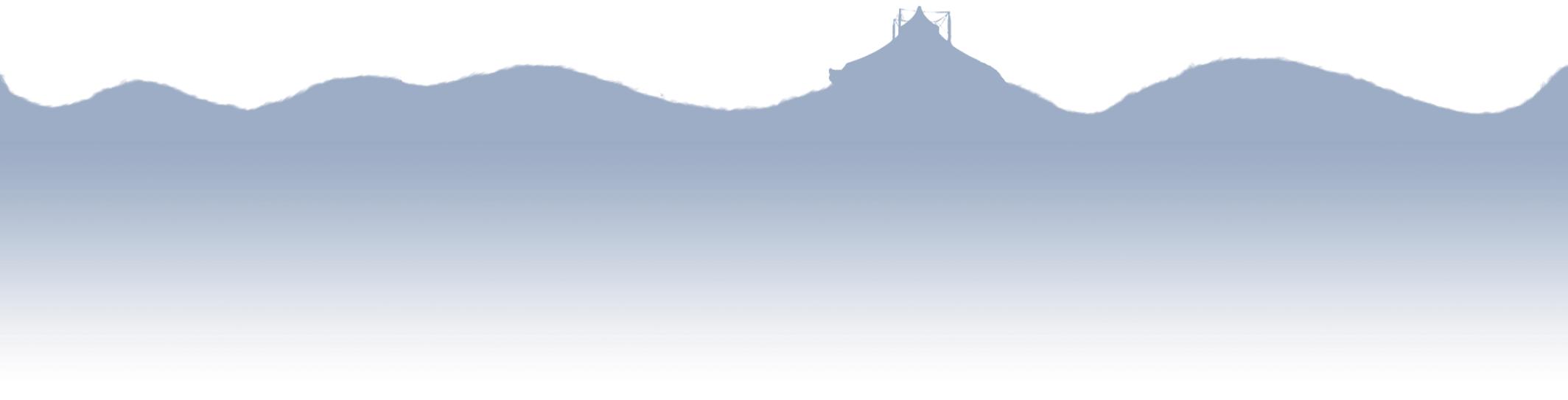
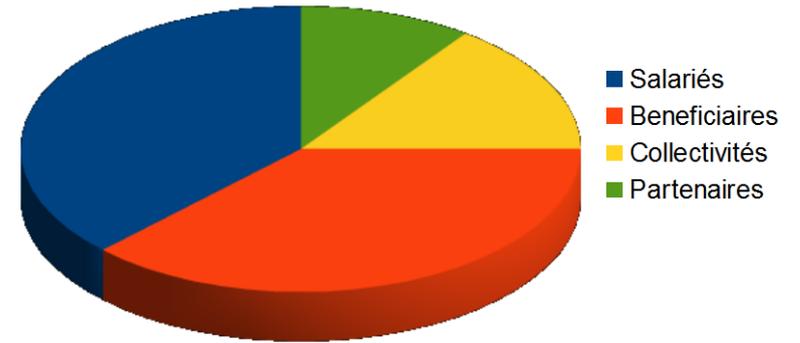
Repartition des parts sociales



Repartition des sociétaires



Poids des différents collèges





ET MAINTENANT ?

Comment faire vivre cette gouvernance multipartenariale

Besoin d'animation du sociétariat

Comment faire que chacun puisse intervenir à son niveau/ a son envie ?

